

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925135-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/135

Thème : AFFAIRES
GÉNÉRALES 1

Objet : Conditions de
mise à disposition des
salles communales.

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
RASTELLO Ann donne pouvoir à BRUNET Pascale;
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925135-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Rapporteur : DJEFFAL Mohamed

La présente convention vient compléter la délibération N° 2013.03.27/056 du 27 mars 2013 relative aux conditions de mise à disposition des salles communales au nombre de seize ouvertes au public, aux particuliers et aux associations :

- Salle des fêtes du PROREL ;
- Salle de jeux du PROREL ;
- Salle Atelier du PROREL ;
- Salle de Bridge du PROREL ;
- Salle Bleue du PROREL ;
- Salle des ASSOCIATIONS ;
- Salle ALBERT BOURGES ;
- École JOSEPH CHABAS : salle polyvalente ;
- École Primaire ORONCE FINE : salle polyvalente ;
- Ancienne École de FONTCHRISTIANNE ;
- Ancienne École de FONTENIL ;
- École des ARTAILLAUDS : salle d'évolution ;
- École des ARTAILLAUDS : cuisine et salle de gouter ;
- Salle du VIEUX COLOMBIER ;
- Salle du PETIT COLOMBIER ;
- Salle de SAINT BLAISE.

Il s'agit d'intégrer dans la liste ci-dessus, les 2 salles, d'une superficie totale de 111,44 m², laissées vacantes à l'automne 2018 par la plateforme initiative Grand Briançonnais Embrunais, situées au 1^{er} étage de l'ancienne école du Prorel, sachant que ce bâtiment a déjà vocation à accueillir de nombreuses associations et qu'il est devenu un pôle associatif reconnu. Cela permettra, également, de répondre à la forte demande de locaux exprimée par les associations locales afin de poursuivre leurs activités.

Dans le cadre d'une bonne utilisation de ces salles, il sera nécessaire d'en modifier l'accès en créant 2 salles avec des entrées indépendantes, l'une d'une superficie de 48,32 m² l'autre de 63,12 m². Ces salles seront dénommées « apodis » et « antlia ».

Les tarifs à appliquer seront les suivants :

Salle	Demi journée	Journée	Soirée	Caution	Redevance annuelle
APODIS	20,00 €	40,00 €	30,00 €	400,00 €	20,00 €
ANTLIA	20,00 €	40,00 €	30,00 €	400,00 €	20,00 €

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925135-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la mise à disposition de ces salles supplémentaires à des associations ou à des particuliers.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES GÉNÉRALES 1 DEL 2019.09.25/135

PUBLIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925135-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Signature numérique de Eric DUBOIS
Le 16/10/2019 17:33:24